

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

En raison de l'absence de quorum constatée lors de la séance du 17 juin 2024 à LENCOUACQ (40) à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à SABRES (40) le vendredi 28 juin 2024 à 18h00, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi à l'article L5211-1 du même code, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.  
Date de la convocation : 19 juin 2024

**Étaient Présents:** Mme ARDOUIN Aimée portant pouvoirs de Mesdames BEAUMONT Patricia et BREQUE Claudie, M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de Mme PIQUEMAL Sophie et M. PAIN Cédric, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoirs de M. DELUGA François et GILLE Herve, M. DUFAY Michel, M. DUNOGUES Yves portant pouvoirs de Mme TAPIN Maylis et M. CARRERE Paul, M. ICHARD Vincent portant pouvoirs de M. DECLERCQ Cyrille et Mme MESPLES Olga, M. SARTRE Philippe (arrivée à 19h04), M. SORE Serge portant pouvoirs de Mme WEBER Sophie et M. COUTIERE Dominique.

**Absents excusés (pouvoirs):** Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. DECLERCQ Cyrille ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, Mme MESPLES Olga ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme PIQUEMAL Sophie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme TAPIN Maylis ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, Mme WEBER Sophie ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.

**Absents :** M. BACHÉ Alain (excusé), M. BAUDE Vital, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. BOUFFIN Yann (excusé), M. DURRIEU Michel, M. FORET Thierry, M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. LAGRAVE Renaud, Mme LARRUE Marie, M. LASSALE Jean-Claude, M. LANUSSE Denis (excusé), Mme LE YONDRE Nathalie, Mme MARIE Lucie (excusée), M. MARTINEZ Manuel, M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, M. SAINTORENS Denis, M. TAUZIN Amaud, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme VALIORGUE Magali (excusée)

Deuxième convocation en l'absence de quorum constaté			
ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Nombre de Présents	8	Représentant nombre de voix	48
Nombre de pouvoirs	12	Nombre de voix pour	48
Total présents et pouvoirs	20	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

## **URBANISME - PAYSAGE**

### **Etude de caractérisation des températures de surface**

La Charte du Parc naturel régional 2014-2026 s'engage à travers la priorité politique 4 : « pour un urbanisme et un habitat dans le respect des paysages et de l'identité » et vise à « construire une vision prospective du territoire » notamment en améliorant les connaissances sur la vulnérabilité du territoire (changement climatique). Comme énoncé au sein du bilan à mi-parcours de la charte « la question de l'adaptation au changement climatique devient centrale et doit s'intégrer dans une approche transversale ».

Pour contribuer à cette ambition politique et répondre à l'objectif d'adaptation au changement climatique, il est proposé la réalisation d'une étude visant à caractériser les températures de surfaces à partir d'imagerie satellitaires et d'en préciser le résultat par la réalisation de points de mesure itinérant.

Il est attendu de cette étude une cartographie sous forme de carte narrative permettant de qualifier et d'identifier les phénomènes d'îlots de chaleur et de fraîcheur afin de repérer les secteurs, milieux sur lesquelles intervenir en priorité. Le croisement de ce résultat à partir des données du Parc (continuité écologique, zones humides, occupation du sol etc) permettra de

quantifier les risques et d'apporter des préconisations de gestion et d'aménagement favorable au maintien de la fraîcheur. S'inscrivant dans une dynamique pérenne, cet outil permettra de suivre l'évolution du territoire, d'analyser l'effet des aménagements et des mesures de gestion tout en contribuant à la définition des objectifs du territoire, notamment à travers les documents de planification (PCAET – SCoT).

**Plan de financement prévisionnel (TTC) : total : 30 000 €**

DREAL :	20 000,00 €
Parc naturel régional :	10 000,00 €

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :**

- **DE VALIDER** ce plan de financement ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,  
à Belin-Béliet, le 8 juillet 2024

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU  
Date : 08/07/2024  
Qualité : PRESIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 3/7/2024